



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2502780

Objet : Accompagn. Déclaration PAC 2025

FACTURE

ORIGINAL

N° OR : OCTA 13414 1

N° Bordereau :

Pièce : TR2502780

Exercice : 2025

Date : 22-06-2025

Page : 1 / 1



84010085/73236/0079/c6 1/1
G.1287501759823666439

EI BLADOU FREDERIC
LIEU-DIT COMBE LONGUE
46120 LABATHUDE

Prestataire : LOCQUEVILLE JULIE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156437 PAC - Accompagnement à Déclaration	1	283,130	283,13	20,00

Payée par chèque
N° 7988137

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	283,13			283,13
Base de TVA	283,13			283,13
Montant TVA	56,63			56,63
Total TTC	339,76			339,76
Net à payer	339,76			339,76

Paiement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR761007146000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement

conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner



Etablissement : D46S01 CDA LOT
1159889 EI BLADOU FREDERIC
Date échéance : 22-07-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2502780

Paiement par chèque à l'échéance

Montant Net en EUR :

339,76

